

Notre nouvelle communauté de communes



chiffres clés

64 communes
48 000 habitants
89 délégués

L'INSTALLATION

Depuis le 1er janvier 2017 nous faisons partie de la Communauté de Communes Sundgau (CCS), issue de la fusion de cinq des sept communautés de communes de l'arrondissement d'Altkirch existant jusque-là (voir la carte ci-dessous). Il s'agit des ex-intercommunalités d'Altkirch, du Secteur d'Illfurth, de la Vallée de Hundsbach, d'Ill et Gersbach et du Jura Alsacien, selon le schéma dit "cinq plus deux" finalement retenu par la préfecture en application de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) portant à 15 000 le nombre minimal d'habitants des EPCI hors dérogations. Cette nouvelle intercommunalité re-

groupe donc 64 communes correspondant à environ 48 000 habitants ; ces communes seront représentées par 89 délégués dont deux pour Aspach, Florence LAVAULT et Fabien SCHOENIG.

L'installation a eu lieu le 23 janvier à la Halle au Blé avec l'élection du Président, M. Michel Willemann, maire de Hochstatt, de quinze vice-présidents et de dix assesseurs. L'ensemble des opérations n'aura pris que trois heures grâce à la mise en place d'un système de vote électronique rendu quasi indispensable vu le nombre de délégués (87 présents et deux procurations).

Le siège de la CCS se trouve au Quartier Plessier à Altkirch.



en gris, les cinq EPCI qui ont fusionné pour donner naissance à la CCS (données chiffrées de 2015)

COMPOSITION DU BUREAU

Président

Michel WILLEMANN, maire de Hochstatt

Vice-Présidents

- 1er VP (affaires générales et communication) : Jean-Luc REITZER, député-maire d'Altkirch
- 2e VP (finances et budgets) : André BOHRER, maire de Muespach-le-Haut
- 3e VP (collecte et traitement des déchets) : Jean-Marie FREUDENBERGER,
- 4e VP (développement local, aménagement du territoire, plan fibre) : Nicolas JANDER, adjoint au maire d'Altkirch
- 5e VP (relations avec les communes, suivi des conseils territoriaux, mutualisation) : Jean-Marie METZ, maire de Raedersdorf
- 6e VP (économie, attractivité économique) : Christian SUTTER, maire d'Illfurth
- 7e VP (petite enfance, jeunesse) : Michel DESSERICH, maire de Heimersdorf
- 8e VP (culture) : Gilles FREMIOT, maire de Heidwiller
- 9e VP (tourisme) : François COHENDET, maire de Ferrette
- 10e VP (eau) : Dominique SPRINGINSFELD, maire de Durmenach
- 11e VP (assainissement) : Georges RISS, maire d'Obermorschwiller
- 12e VP (patrimoine bâti) : Jean-Michel MONTEILLET, maire délégué de Spechbach
- 13e VP (urbanisme) : Armand REINHARD, maire de Hirsingue
- 14e VP (sport) : André LEHMES, maire de Koestlach
- 15e VP (environnement, GERPLAN) : Fabien SCHOENIG, maire d'Aspach

Asseseurs

- Isabelle PI, adjointe au maire d'Altkirch
- Annick FELLER, adjointe au maire de Willer
- Jean-Claude SCHIELIN, maire de Waldighoffen
- Fabienne BAMOND, adjointe au maire d'Illfurth
- Bertrand IVAIN, maire de Saint-Bernard
- Stéphane DUBS, maire de Schwoben
- Serge SCHUELLER, adjoint au maire de Hirsingue
- Jean-Pierre BUISSON, maire de Ruederbach
- Germain GOEPFERT, maire de Luemschwiller
- Joseph BERBETT, maire de Bisel

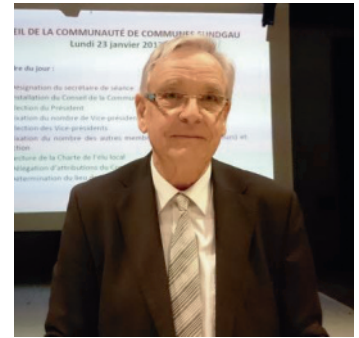
DES DÉFIS ET DES ENJEUX

L'intercommunalité se voit attribuer des compétences de trois types : obligatoires, optionnelles et facultatives. La difficulté lors d'une fusion d'EPCI vient du fait que les compétences n'étaient pas exercées de la même manière dans les différentes collectivités.

Exemples :

- Dans les cinq communautés constituant aujourd'hui la CCS, la compétence alimentation en eau potable était gérée de trois manières différentes : comme compétence intercommunale (CCVH et CCIG), comme compétence syndicale (CCSI) ou les deux à la fois (CCA et CCJA). Il faut dès lors envisager une harmonisation progressive en préparant le transfert de compétence à la CCS (obligatoire pour l'eau en 2020). S'ajoute à cela la gestion des contrats en cours qui doivent arriver à terme.
- Concernant l'enlèvement des ordures ménagères, la redevance est calculée jusqu'ici de cinq manières différentes : la redevance incitative soit par sacs consommés, soit d'après le volume du bac et le nombre de levées, soit au nombre de levées et pesées ; la redevance non incitative soit selon la composition du foyer soit selon la valeur locative de l'immeuble... et bien entendu les échéances des marchés sont différentes. On pourra aussi discuter par ailleurs du bien fondé et de l'équité des différents systèmes.
- Pour les emballages ménagers recyclables, les fréquences de ramassage vont de 0,5 (une collecte par quinzaine) à 2 (deux collectes par semaine), des contenants différents (sacs fournis par la communauté de communes, bacs fournis par la CC ou encore bacs fournis par les usagers) et des consignes de tri à harmoniser. Sans parler des encombrants, des biodéchets, déchets verts, etc...

Ces quelques exemples permettent de prendre la mesure de la tâche à accomplir et de l'ampleur des rapprochements à effectuer, sachant que bien d'autres compétences sont encore à prendre en compte.



Michel Willemann élu président de la CCS nouvellement créée face à François Eichholtzer, adjoint au maire de Hirtzbach, et Dominique Dirrig, maire de Bouxwiller

relire aussi l'article du TA07 de juin 2016 page 23